

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 1 sur 11

N° d'anonymat :

**EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - Session 2023-2
TRONC COMMUN**

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules TRONC COMMUN acquises au cours de votre formation d'Arbitre Fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules I à V des formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

Pour répondre :

- Vous rendrez la liasse de feuilles support des questions après l'avoir complétée.
- Si les espaces dévolus aux réponses s'avéraient insuffisants vous utiliserez des feuilles blanches format A4, en repérant sans ambiguïté les questions auxquelles elles se rapportent.
- Ne rien écrire en dehors du cadre.
- Utiliser obligatoirement un stylo de couleur noire

**Merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement
(une copie illisible ne sera pas corrigée)**

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés sur toutes les feuilles réponse, **au recto et au verso**, les liasses devant être dissociées pour numérisation.

N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4 CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM.

CES 4 CM SONT DÉTACHÉS DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.

Les épreuves devant être complètement "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur aucune des feuilles.

Le temps alloué pour l'épreuve est de deux heures (2h)

IMPORTANT

La partie "QCM" comporte :

- 20 questions sur le module 2
- 5 questions sur le module 3
- 5 questions sur le module 4
- 20 questions sur le module 5

Soit 50 questions valant chacune 1 point,

La partie "Questions Ouvertes" comporte 10 questions notées chacune sur 5 points soit un total général de 100 points..

Toute non-réponse à une question ou à une sous question est éliminatoire

**Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à
14/20**



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 2 sur 11

N° d'anonymat :

MODULE II

Question 1 : Un club peut demander l'inscription d'une compétition au calendrier officiel de la FFTA :

- S'il a au moins un entraîneur dans son club
- S'il a un arbitre actif dans l'option de la compétition demandée
- S'il a un arbitre jeune actif au sein de son club

Question 2 : En TAE, vous constatez qu'un archer annonce des points plus élevés que les valeurs des flèches en cible :

- Vous ne pouvez intervenir qu'à la demande d'un autre archer
- Vous intervenez
- Vous ne faites rien

Question 3 : Parmi ces réponses, laquelle n'est pas une mission de la CNA :

- Proposer des règlements sportifs pour le livre des règlements sportifs et arbitrage
- Assurer la formation des PCRA et des formateurs
- Concevoir les examens d'arbitres

Question 4 : Ne peut pas faire partie d'un jury d'appel :

- Le papa (lui-même licencié à la FFTA) d'un jeune archer tirant lors de la compétition
- Un archer de la compétition
- Un capitaine d'équipe

Question 5 : Quel statut d'arbitres n'existe pas ?

- Actif
- Repos
- Retrait

Question 6 : A partir de quel âge, un jeune peut-il commencer la formation Jeune Arbitre ?

- 13 ans
- 14 ans
- 15 ans

Question 7 : Qui est habilité à signer les qualifications et récolter les demandes de distinctions internationales ?

- Tout arbitre de la compétition
- L'arbitre responsable de la compétition
- Uniquement le PCRA du lieu de la compétition



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 3 sur 11

N° d'anonymat :

Question 8 : Dans un championnat de France par équipe de club :

- Il peut y avoir un archer étranger dans l'équipe
- Il n'y a pas de limite au nombre d'archers étrangers dans l'équipe
- Il ne peut pas y avoir d'archer étranger dans l'équipe

Question 9 : Pour les U11, qui doit établir le certificat médical de surclassement en dernière année ?

- Tout docteur en médecine
- Un médecin agréé FFTA
- Ne peut pas être surclassé

Question 10 : Un entraîneur lors de la phase d'échauffement :

- Peut accompagner son ou ses archers aux cibles
- Doit rester dans la zone d'attente
- Doit rester dans la zone des coachs

Question 11 : La validité de la licence s'étend sur la période :

- Du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante
- Du 15 octobre au 14 octobre de l'année suivante
- Du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante

Question 12 : Lors d'une compétition dominicale sélective la participation d'archers licenciés d'un autre club est :

- Facultative
- Conseillée
- Obligatoire

Question 13 : Lors de l'attribution des cibles lors d'une compétition sélective :

- Ne pas placer plus d'un tireur du même club sur une même cible
- Ne pas placer plus de 2 tireurs du même club sur une même cible
- Ne pas placer plus de 3 tireurs du même club sur une même cible

Question 14 : Pour toutes les disciplines individuelles et par équipe, les entraîneurs ou capitaines d'équipes doivent :

- Etre titulaires d'une licence du club dont ils encadrent le ou les archers
- Etre titulaires d'une licence d'un autre club
- N'ont pas besoin d'être licenciés

Question 15 : La désignation des PCRA est de la responsabilité :

- Du président de la CNA
- Du président de la FFTA
- Propre de chaque région

Question 16 : Si un arbitre désigné pour arbitrer une compétition dominicale sélective a un



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 4 sur 11

N° d'anonymat :

empêchement pour y participer :

- Il doit trouver lui-même un remplaçant
- N'a rien à faire, le concours se déroulera sans lui
- Laisse au PCRA de sa région le soin de trouver un remplaçant

Question 17 : Un archer qui a 42 ans en 2023 sera classé sur sa licence 2023 en :

- S1
- S2
- S3

Question 18 : Pour pouvoir reprendre son activité après une interruption de 2 ans, un arbitre fédéral doit :

- Repasser le tronc commun,
- Suivre le cycle complet de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA
- Suivre une formation de remise à niveau dans les options obtenues initialement avec validation du PCRA.

Question 19 : Lors d'une compétition dominicale un archer :

- Doit obligatoirement porter la tenue de son club
- Peut porter un jean
- Ne peut jamais porter de jean.

Question 20 : Un arbitre prévu pour la compétition est absent au démarrage d'un concours. Un archer, également arbitre, se propose de le remplacer tout en tirant la compétition. Cette situation est-elle possible ?

- Non
- Oui sous certaines conditions
- Oui

MODULE III

Question 1 : Lors d'un surclassement ponctuel, un archer U18 doit :

- Avoir un certificat médical de surclassement établi par un médecin de son choix
- Avoir un certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA
- N'a pas de certificat médical de surclassement à produire

Question 2 : Lors d'une compétition dominicale sélective :

- Il ne peut pas y avoir de contrôle anti-dopage
- Seuls les trois premiers de chaque catégorie peuvent être contrôlés
- Tous les archers de la compétition sont susceptibles d'être concernés par un contrôle anti-dopage

Question 3 : Un archer U11 âgé de 9ans :



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 5 sur 11

N° d'anonymat :

- Ne peut pas participer à une compétition, il doit attendre 10 ans.
- Peut participer à une compétition sans restriction avec un arc dont les branches marquées par le fabricant sont de 20 livres.
- Peut participer à une compétition à condition que les branches de son arc soient marquées par le fabricant à une puissance inférieure à 18 livres.

Question 4 : La vente d'alcool à la buvette d'une compétition :

- Est autorisée aux compétiteurs entre les différentes phases de la compétition
- Est interdite à tous les compétiteurs jusqu'à la fin de la compétition
- Est autorisée à tous les compétiteurs durant toute la compétition

Question 5 : Un archer qui veut tirer ponctuellement dans une catégorie supérieure à la sienne pour laquelle la distance et la taille des blasons sont identiques :

- N'a pas besoin d'un certificat médical de sur-classement
- Doit présenter un certificat médical de sur-classement s'il est mineur
- Doit présenter un certificat médical de sur-classement quel que soit son âge

MODULE IV

Question 1 : La carte de classification d'un para archer :

- Peut-être vérifiée par l'arbitre pour connaître les équipements autorisés
- Est un document confidentiel signifiant les conditions de handicap et ne doit pas être présenté à l'arbitre
- N'est pas un document prévu par nos règlements

Question 2 : Les catégories d'arcs autorisées pour un para archers sont :

- Arc classique seulement
- Arc classique et arc à poulies
- Arc droit

Question 3 : Un para-archer :

- Ne peut en aucun cas participer à un tir par équipe
- Ne peut participer à un tir par équipe uniquement s'il tire debout
- Peut participer à tir par équipe

Question 4 : La distance maximale pour une compétiteur para est de :

- 70 m
- 60 m
- 50 m

Question 5 : Le para-tir à l'arc :



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 6 sur 11

N° d'anonymat :

- Est limité au niveau départemental
- Est limité au niveau régional
- Fait l'objet d'un championnat de France dédié

MODULE V

Question 1 : En Tir en Salle pour des raisons de sécurité, les feuilles de marque doivent être placées après la marque :

- Au pied des cibles
- Sur le rebord du chevalet
- Au moins 2 mètres devant les cibles**

Question 2 : En Tir 3D, le cheminement le plus sûr pour les archers en quittant la cible pour rejoindre la suivante sans revenir au pas de tir est :

- De poursuivre l'axe de tir du moment que le chemin est caché par la cible
- De longer l'axe de tir à environ vingt degrés pour revenir sur leurs pas
- De partir à environ 90 degrés de l'axe de tir**

Question 3 : En Parcours Nature, si la pluie rend le terrain glissant au niveau d'une cible et que cela représente un danger de chute. Au niveau de cette cible, l'arbitre responsable doit :

- Faire respecter le temps de tir pour les catégories jeunes uniquement
- Neutraliser le temps de tir sur cette cible**
- Allonger le temps de tir sur cette cible de 15s

Question 4 : En TAE, après avoir installé sa corde, un archer qui désire en vérifier la bonne installation peut armer son arc :

- Dans la zone d'attente tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- Dans la zone du public tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- Uniquement sur la ligne de tir, s'il n'y a personne devant elle**

Question 5 : En Tir en Campagne, un armement par le haut :

- Doit toujours être considéré comme potentiellement dangereux**
- N'est considéré comme étant dangereux que pour les Arcs à Poulies
- N'est jamais considéré comme dangereux car le tir se fait en pleine nature

Question 6 : Lors des épreuves de TAE, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- 9 et de 10
- 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- 10 (10 + X) et de X (uniquement)**

Question 7 : Lors des épreuves de Tir à 18m, afin de départager les égalités, la feuille de marque



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 7 sur 11

N° d'anonymat :

doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- 9 et de 10
- 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- 10 (10 + X) et de X (uniquement)

Question 8 : Lors des épreuves de Tir Beursault, le classement est établi suivant :

- Le nombre d'honneurs, puis le nombre de points
- Le nombre de points, puis le nombre d'honneurs
- Le nombre de chapelets uniquement

Question 9 : En Tir à 18m, un archer ne tire qu'une flèche (qui marque 5 points) lors des volées marquantes avant d'abandonner. L'organisateur devra :

- Classer l'archer avec 0 point car il a abandonné avant la fin de sa première volée
- Ne pas saisir de score pour l'archer
- Classer l'archer avec 5 points

Question 10 : Lors d'une compétition sélective, les feuilles de marque doivent être :

- Contrôlées par un arbitre à la fin de la volée
- Contrôlées par l'archer à la fin de chaque volée
- Signées par les deux marqueurs

Question 11 : En tir à 18m, le système électronique de chronométrage tombe en panne lors des phases finales. Vous devez gérer le tir en ABC avec un sifflet. Quelle est la bonne méthode ?

- 1 coup pour aller sur la ligne de tir, 3 coups pour débiter le tir, 2 coups pour finir la volée.
- 1 coup pour aller sur la ligne de tir, 2 coups pour débiter le tir, 1 coup pour signaler les 30 secondes, 3 coups pour finir la volée.
- 2 coups pour aller sur la ligne de tir, 1 coup pour débiter le tir, 3 coups pour finir la volée.

Question 12 : En Tir à l'Arc Extérieur, un archer qui a des difficultés à marcher :

- Doit se rendre aux cibles pour marquer ses points sous peine d'annulation de ses scores
- Doit faire marquer ses points par un arbitre de la compétition
- Peut déléguer à un autre archer le droit de marquer ses points

Question 13 : Lors d'un match individuel en tir simultané en TAE, chaque archer tire par volée :

- 1 flèche
- 2 flèches
- 3 flèches

Question 14 : Lors d'un match par équipe en tir simultané en TAE, chaque archer de l'équipe tire par volée :

- 1 flèche
- 2 flèches
- 3 flèches

Question 15 : En Tir Beursault, de combien de temps dispose un archer pour tirer une flèche ? :



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 8 sur 11

N° d'anonymat :

- 40 secondes
- 60 secondes
- 80 secondes

Question 16 : En TAE, quel est le temps alloué à une équipe mixte pour tirer une volée pendant un match en tir simultané ? :

- 40 secondes
- 60 secondes
- 80 secondes

Question 17 : En compétition sélective de Tir en Campagne, de combien de temps dispose un archer pour tirer une volée ? :

- 2 minutes
- 3 minutes
- 6 minutes

Question 18 : En tir en campagne, la valeur maximale d'une volée est de :

- 18 points
- 22 points
- 35 points

Question 19 : En tir 3D, la valeur maximale d'une volée est de :

- 18 points
- 22 points
- 35 points

Question 20 : En tir Beursault, la valeur maximale d'une volée est de :

- 4 points
- 8 points
- 10 points

QUESTIONS OUVERTES

Question 1 : Dans quelles conditions un arbitre peut-il corriger en rouge sur la feuille de marque, la valeur d'une flèche, suite à une erreur lors de l'enregistrement des scores ?

Une erreur constatée lors de l'enregistrement des scores peut être corrigée par un arbitre dans la mesure où les flèches sont toujours en cible et qu'elles n'ont pas été touchées.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 9 sur 11

N° d'anonymat :

Question 2 : Lors d'une compétition sélective de Parcours Nature, que doit faire un arbitre observant un premier dépassement de temps d'un archer ? :

Par parcours de 21 cibles, le premier dépassement du temps de tir fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque de l'archer et annoncé au tireur après le tir de sa flèche.

Question 3 : Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement avec des panneaux en TAE, après une panne du système électronique. Quelles sont les dimensions et couleurs de ces panneaux et comment sont-ils utilisés pendant le tir ?

- Pas moins de 120 x 80cm
- Une face entièrement verte.
- L'autre face entièrement jaune.
- Pendant le temps de tir, la face verte sera montrée aux archers
- Quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers

Question 4 : Parmi les statuts d'arbitre quelle est durée maximum possible pour un statut d'arbitre inactif ?

Saison sportive en cours maximum

Question 5 : Sous quel délai et à qui doit être transmis le rapport d'arbitre en fin de compétition ?

Au PCRA sous 48h.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 10 sur 11

N° d'anonymat :

Question 6 : Lors de toute compétition avec phases éliminatoire et finale, à quelles conditions un arbitre, ayant participé, en qualité de compétiteur, à la phase de qualification et se trouvant éliminé à l'issue de cette dernière, pourra officier en qualité d'arbitre lors de la phase éliminatoire et finale ?

- que l'arbitre responsable de la compétition en ait la nécessité et lui en fasse la demande ;
- que cet arbitre officie dans une autre catégorie que la sienne (division, sexe) ;
- que cet arbitre soit en possession de la tenue adéquate.

Question 7 : L'arbitre est garant de la bonne marche générale d'une compétition. A ce titre, quels sont ses devoirs AVANT la compétition ? (Donnez au moins 5 réponses)

1. prendre connaissance de la convocation qui doit être adressée par l'organisateur aux arbitres ;
2. effectuer toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons) au bon déroulement du concours, en utilisant la liste du rapport d'arbitre ;
3. prendre contact avec le responsable de l'équipe de terrain ;
4. s'assurer que le greffe contrôle bien l'identité de chaque concurrent préalablement inscrit ;
5. contrôler l'affectation des cibles ;
6. contrôler l'installation des tireurs sur le terrain (tentes, parasols, arcs) ;
7. diriger l'entraînement, en concertation avec le directeur des tirs ;
8. contrôler la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.

Question 8 : Qui peut assister à la réunion des capitaines d'équipe ?

- tous les arbitres disponibles
- le président de la Commission Technique
- le Jury d'Appel ;
- le Président du comité d'organisation (ou son représentant) ;
- le Président de la FFTA (ou son représentant) qui doit être invité s'il est présent.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 11 sur 11

N° d'anonymat :

Question 9 : Que permet la licence « Découverte » ?

La pratique en club et uniquement dans le club ayant délivré la licence

Question 10 : La publicité sur les maillots des compétiteurs est soumise à quelles restrictions ?

Les maillots ne sont pas couverts par une restriction, pour ceux-ci la surface publicitaire est libre.

